

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 19
Votants : 21

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2024

OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX
ASSOCIATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DELPECH, Maire	Laurence HALLAIS
Jacques POTTIER, Adjoint	Francis BRIAND
Aude ZAFOUR, Adjointe	David GENTHEN
Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Guy DARRAS
Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
Michel PIRIS, Adjoint	Nadège PARFAIT
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Oliviane DUPONT
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Marie PLEGNON
Jean-Pierre PRIEUR	Kevin FAVRET
Guy ACHARD DE LA VENTE	

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR
Lydie ZMUDA pouvoir Nadège PARFAIT

ABSENTS EXCUSÉS Cyril MERZY
Viviane PFLIEGER

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Kévin FAVRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que la commission « Vie Locale » du 31 janvier 2024, a validé les montants accordés aux associations selon les critères d'attribution pour l'exercice 2024 suivant le tableau ci-dessous.

Il rappelle qu'à la demande de la trésorerie a été intégrée l'association le Pôle Autonomie Territorial de Lagny (anciennement le CLIC), la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition faite et discutée lors de la commission vie locale,

VU le projet de budget primitif 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 18 voix pour,
3 élus ne prennent pas part au vote,

FIXE les montants des subventions allouées aux associations :

ASSOCIATIONS	2024
Amicale des anciens de DAMPMART	650,00 €
Anima Scrap 77	300,00 €
APAPH	500,00 €
Dampmart Boxe Française	4 200,00 €
RELIAGE Pôle Autonomie Territorial de Lagny (CLIC)	1 811,00 €
Club Ju Jutsu DAMPMART	500,00 €
Club santé et vitalité	700,00 €
Compagnie d'Arc de DAMPMART	800,00 €
Parents d'élèves DAMPMART	700,00 €
Coopérative Scolaire "Les Vallières"	2 000,00 €
Coopérative Scolaire Maternelle Blanchet	2 000,00 €
DAM ARTS	600,00 €
JS Dampmart	3 000,00 €
Les z'improbables	500,00 €
Multi Club DAMPMART	3 200,00 €
Tennis Club de DAMPMART	600,00 €
SONG LONG DAMPMART	250,00 €
DAMP MART Volley Ball	300,00 €
TOTAL	22 611,00 €

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS
SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 29 mars 2024 de la publication
le 29 mars 2024 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982

Le Maire,




Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH


